

TARIFICATION 2017

<u>LOCATIONS</u>	<u>JOUR/HEURE/SEMAINE/JOUEUR</u>	<u>SPÉCIFICATIONS</u>
Chalet seul	80,00 \$/jour à moitié prix pour un OSBL	100,00 \$/samedi OU dimanche 175,00 \$/samedi ET dimanche 200,00 \$/vendredi soir, samedi ET dimanche à moitié prix pour un OSBL
Dépôt de ménage	70,00 \$/location	70,00 \$/location
Gymnase pour loisirs	30,00 \$/heure (cours)	
Terrain de volleyball (avec Chalet)	100,00 \$/jour	150,00 \$/ samedi OU dimanche 180,00 \$/samedi ET dimanche 220,00 \$/vendredi soir, samedi ET dimanche
Patinoire (avec Chalet)	100,00 \$/jour	200,00 \$/samedi OU dimanche 350,00 \$/samedi ET dimanche 400,00 \$/vendredi soir, samedi ET dimanche
Terrain de balle (avec services)	100,00 \$/jour	220,00 \$/samedi OU dimanche 350,00 \$/samedi ET dimanche 400,00 \$/vendredi soir, samedi ET dimanche
PERMIS DE BOISSON	Toute organisation, association ou personne désirant un permis de boisson pour une activité/événement sur le terrain des loisirs, se doit d'entreprendre ses propres démarches pour obtenir son propre permis de boisson.	
<u>ACTIVITÉS ORGANISÉES</u>		
Ligue de balle locale	500,00 \$/saison	Payable au début
Camp de jour	280,00 \$/1 ^{er} enfant, 265,00 \$/2 ^e enfant, 250,00 \$/3 ^e enfant	8 semaines avec les sorties
Camp de jour (non-résident)	350,00 \$	8 semaines avec les sorties
Camp de jour à la semaine	65,00 \$ + le prix de la sortie	
Sorties du Camp de jour (non-inscrit)	prix de la sortie + 10,00 \$ pour transport	
Service de garde	25,00 \$/semaine/enfant ou 30,00 \$/semaine/enfant après 18h00 = 6,00 \$/15 minutes	Si l'enfant est inscrit pour les 8 semaines Si l'enfant est inscrit à la semaine
Volleyball (gymnase)	45,00 \$/joueur/jour	10 semaines
Volleyball de plage	65,00 \$/joueur/jour	
Badminton	45,00 \$/joueur	

COMPENSATION FINANCIÈRE POUR LES ACTIVITÉS HORS DE LA MUNICIPALITÉ

Les activités doivent avoir lieu dans les villes et les villages avoisinants et être offertes par un service de loisir, n'être pas disponible à Sainte-Brigide et avoir un tarif de non-résidents. Sur présentation d'une copie de votre facture ou de votre reçu, au bureau municipal pour les Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc., 33 % de la différence entre le tarif résident et le tarif non-résident vous sera remboursée, jusqu'au montant maximum de 125,00 \$ par année et par personne.

Le délai maximum pour présenter une demande de remboursement est de 3 mois suivant la date de la fin de l'activité.

REMBOURSEMENT D'ACTIVITÉ

Les inscriptions aux activités des Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc. ne sont pas remboursables.